

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU JEUDI 23 NOVEMBRE 2023

Séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Charlevoix, tenue le jeudi 23 novembre 2023, à 18 h 30, par Microsoft Teams, à laquelle sont présents et forment quorum :

PRÉSENCES		Présent	Absent
Membres parents d'un élève			
	Lucie Dufour	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Patricia Guay	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Brigitte Lavoie	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lucie Maltais	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lynda Tremblay	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Membres du personnel			
	Jean-François Giroux	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Tristan Lussier	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Membres de la communauté			
	Sylvain Beaudry	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Sandra Fortin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Antoine Laflamme	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Aurélie Savard	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Andréanne Tremblay	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Gestionnaires			
	Jérémi Forgues, directeur des ressources matérielles et du transport scolaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Simon Gagné, directeur général adjoint	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Michèle Moreau, secrétaire générale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Martine Vallée, directrice générale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

OUVERTURE DE LA RÉUNION, CONSTATATION DU QUORUM ET DÉNONCIATIONS DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

La présidente, madame Lucie Maltais, souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration. Elle s'assure que l'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et que tous ont reçu la documentation.

Les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et validement ouverte.

La présidente invite les membres du conseil d'administration à dénoncer tout conflit d'intérêts en lien avec les dossiers prévus à l'ordre du jour. Aucun conflit n'est soulevé.

CA : 223-23

ADOPTION DU PROJET D'ORDRE DU JOUR

Considérant que tous les membres du conseil d'administration sont présents et y consentent, le sujet suivant est ajouté à l'ordre du jour, après le point 8 : Ajout d'un gymnase à l'école Marie-Reine.

IL EST PROPOSÉ par madame Lynda Tremblay et **RÉSOLU** unanimement de **PROCÉDER** à l'adoption du projet d'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 OCTOBRE 2023 ET SUIVIS

CA : 224-23

IL EST PROPOSÉ par madame Andréanne Tremblay et **RÉSOLU** unanimement d'**ADOPTER** le procès-

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

verbal du 25 octobre 2023 tel que déposé.

Aucun sujet ne nécessite un suivi.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

CA : 225-23

**COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER DE CHARLEVOIX:
INTENTION D'ENGAGEMENT ET RÉSERVATION DE LOGEMENTS**

CONSIDÉRANT que la région de Charlevoix n'échappe pas à la pénurie de logements;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de Charlevoix a besoin de rendre disponibles des logements dans sa stratégie d'attraction de main-d'œuvre;

CONSIDÉRANT que la Coopérative de développement immobilier de Charlevoix est une coopérative de solidarité dont les membres utilisateurs sont des employeurs;

CONSIDÉRANT l'avancement des démarches pour la constitution de la coopérative et la construction du premier projet d'immeuble multilogements au 100, rue John-Nairne à La Malbaie;

CONSIDÉRANT l'importance du projet pour répondre à l'enjeu de pénurie de logements à court et à long terme;

CONSIDÉRANT que le projet se base sur des engagements des employeurs à réserver des logements sur le long terme pour qu'ils soient disponibles pour leur personnel et qu'en contrepartie, les employeurs assument les coûts de vacance des logements réservés;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Sylvain Beaudry et **RÉSOLU** unanimement de :

- **SIGNIFIER** l'intention du Centre de services scolaire de Charlevoix de devenir membre de la coopérative lors de sa constitution;
- **RÉSERVER** les logements suivants, conditionnellement au respect de la fourchette de prix suivante :

Type de logement	Loyer mensuel incluant électricité et internet	Nombre de logements réservés
Chambre dans une unité double	500 \$ - 650 \$	0
Studio	705 \$ - 1 125 \$	1
3 et demi	855 \$ - 1 275 \$	2
4 et demi	1 005 \$ - 1 425 \$	1
TOTAL		4

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

CA : 226-23

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET DE CAMPUS À
PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS DANS LE CADRE DU
PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES
RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN-AIR (PAFIRSPA) – VOLET 1**

CONSIDÉRANT le *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) - volet 1*;

CONSIDÉRANT que ce programme prévoit une aide financière équivalent à 66 % des coûts admissibles jusqu'à concurrence de 20 M\$;

CONSIDÉRANT qu'une participation financière du centre de services scolaire, du milieu concerné et de ses partenaires est attendue pour le solde;

CONSIDÉRANT que le programme prévoit que l'infrastructure bénéficiant d'une aide financière dans le cadre de ce programme peut être mise à la disposition de la population et que par conséquent, l'appui de la municipalité concernée est nécessaire;

CONSIDÉRANT l'engagement réciproque de la municipalité et du centre de services scolaire dans la mise en place d'un protocole d'entente sur le partage des infrastructures;

CONSIDÉRANT l'engagement réciproque de la municipalité et du centre de services scolaire à procéder aux transactions immobilières nécessaires à la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT que la municipalité prévoit confirmer par résolution son appui au projet ainsi que la hauteur de sa participation financière lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal à être tenue d'ici le 5 décembre 2023;

CONSIDÉRANT la date limite de dépôt d'un projet établie au 5 décembre 2023;

CONSIDÉRANT le portrait des infrastructures sportives du parc immobilier du Centre de services scolaire de Charlevoix et de la recommandation du service des ressources matérielles à l'effet de prioriser l'école Saint-François pour l'ajout d'un gymnase;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable qu'une demande de subvention soit déposée au bénéfice des élèves de l'école Saint-François et de la communauté de Petite-Rivière-Saint-François;

IL EST PROPOSÉ par madame Patricia Guay et
RÉSOLU unanimement de :

AUTORISER la présentation du projet *CAMPUS PRSF* au ministère de l'Éducation dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) - volet 1*, sous réserve de l'adoption d'une résolution en appui au projet par le conseil de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François d'ici le 5 décembre 2023;

AUTORISER le Centre de services scolaire de Charlevoix à financer la part des coûts admissibles

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

au projet selon le montage financier à intervenir et à payer les coûts d'exploitation continus, selon les modalités à être déterminées avec la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François;

AUTORISER madame Martine Vallée, directrice générale, à agir au nom du Centre de services scolaire de Charlevoix et à signer en son nom tous les documents relatifs à la demande de soutien financier du projet ci-dessus mentionné.

CA : 227-23

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET DE COMPLEXE SPORTIF À BAIE-SAINT-PAUL DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN-AIR (PAFIRSPA) – VOLET 1

CONSIDÉRANT que la Ville de Baie-Saint-Paul (la « Ville ») désire soumettre un projet dans le *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) - volet 1*;

CONSIDÉRANT que le site visé pour les travaux se situe sur le terrain du Centre éducatif Saint-Aubin, propriété du Centre de services scolaire de Charlevoix (le « centre de services scolaire »);

CONSIDÉRANT que la Ville doit avoir une entente afin d'être propriétaire du site pour réaliser le projet;

CONSIDÉRANT que le programme prévoit que l'infrastructure bénéficiant d'une aide financière dans le cadre de ce programme peut être mise à la disposition de la population et que par conséquent, l'appui de la municipalité concernée est nécessaire;

CONSIDÉRANT l'engagement réciproque de la Ville et du centre de services scolaire d'ajuster le protocole d'entente sur le partage des infrastructures;

CONSIDÉRANT l'engagement réciproque de la Ville et du centre de services scolaire à procéder aux transactions immobilières nécessaires à la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT la date limite de dépôt d'un projet établie au 5 décembre 2023;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable qu'une demande de subvention soit déposée au bénéfice des élèves du Centre éducatif Saint-Aubin et de la communauté de Baie-Saint-Paul;

IL EST PROPOSÉ par madame Sandra Fortin et **RÉSOLU** unanimement de :

- **APPUYER** la présentation du projet de *Complexe sportif de Baie-Saint-Paul* au ministère de l'Éducation dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) - volet 1*;

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

- **S'ENGAGER** à procéder aux transactions immobilières nécessaires à la réalisation du projet;
- **S'ENGAGER** à conclure une entente de service avec la Ville de Baie-Saint-Paul pour l'usage des espaces du Centre éducatif Saint-Aubin et du complexe sportif afin que ces infrastructures soient accessibles à l'ensemble de la population;
- **AUTORISER** madame Martine Vallée, directrice générale, à agir au nom du Centre de services scolaire de Charlevoix et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet ci-dessus mentionné.

CA : 228-23

MODIFICATION DES SIGNATAIRES AUTORISÉS AU RÉGIME D'EMPRUNTS

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de Charlevoix (« l'Emprunteur ») a, en vertu de sa résolution numéro 204-23 du 30 août 2023, institué un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer des emprunts par marge de crédit, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer ses projets d'investissement, qu'ils soient ou non subventionnés par le gouvernement du Québec, notamment les projets sous la responsabilité de la Société québécoise des infrastructures;

CONSIDÉRANT que l'Emprunteur a obtenu toutes les autorisations requises pour mettre en place cette marge de crédit et pour réaliser les emprunts prévus à cette résolution;

CONSIDÉRANT que l'Emprunteur souhaite modifier la résolution précitée concernant les personnes autorisées à conclure et signer les documents requis pour effectuer les emprunts par marge de crédit au nom de l'Emprunteur;

ATTENDU qu'il y a lieu en conséquence de remplacer les 7^e et 8^e alinéas du dispositif de la résolution précitée afin de désigner les personnes autorisées;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Antoine Laflamme et **RÉSOLU** unanimement :

- **QUE** la résolution numéro 204-23 du 30 août 2023, instituant un régime d'emprunts permettant au Centre de services scolaire de Charlevoix d'effectuer des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour financer ses projets d'investissement, soit modifiée par le remplacement des 7^e et 8^e alinéas du dispositif par les suivants :

« 7. QUE la directrice générale et la directrice des ressources financières et des technologies de l'information de l'Emprunteur, pourvu qu'elles soient deux agissant conjointement, soient autorisées, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer toute convention de marge de crédit, à consentir à tout ajout ou modification à cette convention, non

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes et à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux emprunts par marge de crédit;

8. QU'en plus des dirigeantes autorisées au paragraphe précédent, le coordonnateur des ressources financières de l'Emprunteur soit autorisé, pour et au nom de l'Emprunteur, à signer en vertu du présent régime d'emprunts toute confirmation de transaction nécessaire pour conclure un emprunt par marge de crédit ou effectuer un remboursement sur cette marge; »;

- **QUE** toutes les dispositions de la résolution numéro 204-23 du 30 août 2023 demeurent valides, sauf dans la mesure où elles sont modifiées par les dispositions de la présente résolution.

CA : 229-23

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AJOUT D'UN GYMNASE À L'ÉCOLE MARIE-REINE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN-AIR (PAFIRSPA) – VOLET 1

CONSIDÉRANT le *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) - volet 1*;

CONSIDÉRANT que ce programme prévoit une aide financière équivalent à 66 % des coûts admissibles jusqu'à concurrence de 20 M\$;

CONSIDÉRANT qu'une participation financière du centre de services scolaire, du milieu concerné et de ses partenaires est attendue pour le solde;

CONSIDÉRANT que les limitations de la grande salle tenant lieu de gymnase à l'école Marie-Reine, située à Saint-Hilarion, ne permettent pas de réaliser l'ensemble des apprentissages prévus au programme d'éducation physique;

CONSIDÉRANT que ces mêmes limitations affectent les possibilités en enseignement et la circulation des élèves;

CONSIDÉRANT que le programme prévoit que l'infrastructure bénéficiant d'une aide financière dans le cadre de ce programme peut être mise à la disposition de la population et que par conséquent, l'appui de la municipalité concernée est nécessaire;

CONSIDÉRANT les échanges intervenus entre le maire de la municipalité de Saint-Hilarion et le directeur du service des ressources matérielles ainsi que l'intérêt manifesté par le maire et les membres du conseil pour une infrastructure de qualité pour les enfants et les résidents de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité prévoit confirmer par résolution son appui au projet ainsi que la hauteur de sa participation financière lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal à être tenue d'ici le 5 décembre 2023;

CONSIDÉRANT la date limite de dépôt d'un projet établie au 5 décembre 2023;

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**

CONSIDÉRANT le portrait des infrastructures sportives du parc immobilier du Centre de services scolaire de Charlevoix et de la recommandation du service des ressources matérielles à l'effet de prioriser l'école Marie-Reine pour l'ajout d'un gymnase;

CONSIDÉRANT qu'il est souhaitable qu'une demande de subvention soit déposée au bénéfice des élèves de l'école Marie-Reine et de la communauté de Saint-Hilarion;

IL EST PROPOSÉ par madame Lucie Dufour et **RÉSOLU** unanimement de :

- **AUTORISER** la présentation du projet *Ajout d'un gymnase à l'école Marie-Reine* au ministère de l'Éducation dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) - volet 1*, sous réserve de l'adoption d'une résolution en appui au projet par le conseil de la municipalité de Saint-Hilarion d'ici le 5 décembre 2023;
- **AUTORISER** le Centre de services scolaire de Charlevoix à financer la part des coûts admissibles au projet, selon le montage financier à intervenir, et à payer les coûts d'exploitation continus, selon les modalités à être déterminées avec la municipalité de Saint-Hilarion;
- **AUTORISER** madame Martine Vallée, directrice générale, à agir au nom du Centre de services scolaire de Charlevoix et à signer en son nom tous les documents relatifs à la demande de soutien financier du projet ci-dessus mentionné.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine séance ordinaire aura lieu le mercredi 13 mars 2024, à 19 h 15, au centre administratif de La Malbaie.

CA : 230-23

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 05, **IL EST PROPOSÉ** par madame Brigitte Lavoie et **RÉSOLU** unanimement de **PROCÉDER** à la levée de l'assemblée, les points à l'ordre du jour ayant tous été traités.

Lucie Maltais, présidente

Michèle Moreau, secrétaire générale